

UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS CHRÉTIENS  
ROUMAINS.

---

LA PETITE ENTENTE  
DES  
ÉTUDIANTS

CONGRÈS DE BUCAREST  
BCU Cluj / Central University Library Cluj  
15 MARS — 21 MARS 1931

---

TIPOGRAFIA „BUCOVINA” J. E. TOROŢIU, BUCUREŞTI

1 0 3 1

## LA PETITE ENTENTE DES ETUDIANTS (P. E. E.)

---

Les ententes conclues entre les individus, entre les Etats, entre les collectivités, sont généralement de deux sortes: celles qui ont pour but de défendre des intérêts communs et légitimes par la force même de cette union, et celles qui se proposent de vaincre un équilibre naturel et logique par l'effet d'une action organisée pour s'imposer par une prépondérance sans contrôle.

On peut à coup sûr affirmer que la „Petite Entente des Etudiants” rentre dans la première de ces catégories, car elle n'a d'autre but que celui de défendre et de protéger des intérêts, communs aux trois nations qui la composent, à l'exclusion de tout esprit de domination.

La Petite Entente des Etudiants est en effet un groupement qui représente la synthèse des jeunesses universitaires de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et de la Roumanie. *Cette synthèse se base sur les liens historiques qui ont uni les trois peuples dans le passé et sur la situation de fait et de droit qui est aujourd'hui la leur.* Ces liens et cette situation sont l'origine et la raison d'être, naturelles et légitimes, de l'union fraternelle qui existe entre les jeunesses universitaires des trois pays, ainsi que l'ont établi divers rapports présentés au Congrès de Prague (Février 1930) ou aux réunions périodiques de leurs représentants.

\*

\* \* \*

Ces rapports ont démontré les influences réciproques

et multiples exercées par ces peuples, les uns sur les autres, au cours des siècles.

C'est ainsi par exemple, que l'influence slave s'est fait sentir chez les roumains dans le vocabulaire toponymique, par la dénomination des localités, des fleuves, des montagnes, des villages, etc. De très nombreux noms de localités dont l'origine slave peut être attribuée au voisinage des Serbes de l'autre côté du Danube, ont été mentionnés dans ces rapports. Pendant longtemps l'alphabet roumain a été doublé d'un alphabet en lettres cyrilliques et les documents et les chroniques, jusqu'au XVI-ème siècle, ont été écrits en langue serbe, par des moines serbes venus en Roumanie, d'au delà du Danube. Entre 1600—1700 différents vocabulaires ont apparus, parmi lesquels, on a mentionné le „lexicon slavique”. Les écrits prophétiques, comme le Livre des naissances „Rujdenitza, Tremurarioul, Tounetarioul”, sont des écrits slaves qui consignent des croyances inspirées des slaves. Ces rapports ont également exposé les particularités de l'art ancien, puisé surtout dans l'architecture des vieux sanctuaires et des monastères des deux pays. M. Focillon écrit dans une étude intitulée „L'Art Roumain” : „A Tismana, à Voditza, d'autres églises, dont il ne reste malheureusement à peu près rien, avaient été bâties dans cette haute époque de la principauté valaque, *probablement sous l'influence de modèles serbes*, et grâce à l'impulsion du moine Nicodème de Prilep”. On a même souligné, en se basant sur des documents précis, la ressemblance de ces belles églises, „élevées sur un plan oriental, modifié et enrichi, construites sur des données romanes qui font place à des détails gothiques, décorées à l'extérieur comme à l'intérieur, de toute une Bible en images, pleine de saveur et d'élégance” <sup>1)</sup> avec les monastères de Craconica, Decani, Zica et Ravanica de la vieille Serbie.

---

1) „L'Art Roumain” de Henri Focillon.

A un autre point de vue les diverses alliances contractées entre les maisons régnantes des deux pays ont créé, entre eux, dans le passé des liens puissants et persistants.

C'est ainsi que le prince Neagoë eût pour femme la princesse serbe *Desnina* ou *Militza*, fille de Lazar Brancovitch, tzar de Serbie. Elle est représentée encore aujourd'hui, sur les icônes du cloître de Cozia. L'épouse de *Pierre Raresch* de Moldavie, fût la princesse serbe *Héllène*, de la famille des despotes Héraclides, petite fille du serbe Jovan Stefanovitch. *Roxandre* épouse d'*Alexandre le Bon* et fille de cette même Héllène, donna en souvenir de son origine serbe, un suaire au monastère serbe *Mileseva*. L'épouse de *Jean Movila* était également serbe. Enfin le mariage d'*Alexandre I Karagheorghévitch*, Roi des Yougoslaves et de la *Princesse Marie* de Roumanie, apparaît, après cette incursion dans le passé, comme une consécration historique et naturelle des liens qui, depuis des temps les plus reculés, ont toujours uni les deux peuples.

Mais il y eut aussi une influence inverse du roumain sur le serbe. Ainsi qu'il résulte des travaux des plus éminents historiens ces rapports ont établi : „qu'à l'arrivée des slaves dans la Serbie, y vivaient, en grand nombre, les descendants des vieux citoyens romains denommés „valaques et aroumains" qui ont eu une importante influence sur le développement de la culture et de la langue serbe". Ces roumains qui, au cours des siècles, n'ont jamais démenti l'affection et le patriotisme loyal qu'ils ont voués à la Serbie, ont contribué largement à la prospérité du royaume serbe.

Du côté des Tchécoslovaques, on constate, dès le 10-ème siècle l'existence des relations entre les roumains et les tchèques de Moravie. Les documents anciens mentionnent déjà à cette époque des rapports commerciaux entre les deux peuples. Tout le long de l'Olt, du Danube et du Prout circulaient les monnaies tchèques et les poids tchèques étaient également employés. Les voïvodes roumains: *Radu*

*Mihnea, Radu Cherban, Gheorgiue Stefan, Gregoire Ghica* ont maintes fois trouvé un refuge contre les persécutions des turcs dans les châteaux de Moravie et de Slovaquie. *Michel le Brave*, lui-même, en des moments critiques abandonné par ses amis, vint à Prague où l'empereur Roudolf II de Habsburg lui accorda des secours.

Quant aux Yougoslaves et Tchécoslovaques, leurs relations favorisées par une similitude de langue et de pensée et par l'identité des aspirations à un même idéal de liberté, d'ordre et de travail, remontent dans la nuit des temps. Nous dirons seulement que Iosef Pavel Safaric, un des plus grands hommes de la nation tchécoslovaque, a vécu de longues années, parmi les yougoslaves, comme professeur et directeur du gymnase serbe de Navi-Sad. C'est dans cette ville qu'il a travaillé à son oeuvre bien connue (*Histoire de la langue et de la littérature slave*), dont une partie fut publiée plus tard, sous le titre: *Histoire de la littérature yougoslave*. D'autre part, le 2 Juin 1848 le Congrès slave réuni à Prague proclamait, pour la première fois „la solidarité des peuples slaves, avec les peuples latins et en premier lieu, avec les frères roumains”.

Aussi l'intensité des relations entre les serbes, les tchécoslovaques et les roumains a-t-elle pris un grand développement, dans le siècle dernier, au cours duquel les représentants des trois peuples ont combattu pour conquérir à leurs nations la liberté politique et le droit de décider elles mêmes, de leur sort et de leur destin. Enfin, c'est encore du même côté que se sont trouvés yougoslaves, tchèques et roumains dans le récent conflit qui a ensanglanté l'Europe et dont ils sont sortis, par la force même des choses, unis et solidaires pour l'avenir.

\*

\*   \*   \*

Les délégués des trois Unions nationales, en exposant les

liens qui ont uni leurs pays dans le passé n'ont pas désiré faire oeuvre d'hérudition ou de spéculation intellectuelle. Ils furent moins poussés par le désir de trouver une justification de leur solidarité, que par la nécessité d'expliquer historiquement et humainement les causes naturelles de cette solidarité. Ils avaient le devoir d'établir les bases de leurs travaux en connaissance de cause et d'esquisser le plan de leur action présente et future. Ce matériel a grandement contribué à poser les fondements sentimentaux et raisonnés d'une collaboration permanente et d'une coopération effective, propres „à créer des liens toujours plus profonds entre les trois nations”.

Une puissante vague de fraternité a déferlé après la guerre sur les générations estudiantines, qui ont éprouvé le besoin de se rapprocher davantage après le conflit mondial. Certes, il a fallu du temps et des efforts pour s'organiser. Peu à peu des Unions nationales furent créées dans tous les pays comptant des groupements estudiantins un peu importants. Ces Unions nationales, furent incorporées à leur tour dans la „Confédération Internationale des Etudiants” qui, par l'activité déployée, tend à prendre un caractère de vraie universalité.

C'est sous ces auspices et dans ces conditions, poussés par le courant de coopération d'après guerre, que les délégués des trois Unions nationales se sont réunis à Cluj, en Septembre 1929, et ont élaboré l'Accord et le Pacte de la Petite Entente des Etudiants.

Ce pacte n'a pas seulement le caractère d'une simple convention investie des formes et signatures usuelles et prévoyant certains droits et certaines obligations pour chacune des trois Unions nationales. Sa portée est plus large et plus haute: il vise à mettre en oeuvre tous les moyens de collaboration fraternelle de nature à rapprocher toujours davantage les jeunesses universitaires des trois nations, a

protéger leur libre développement intellectuel et moral, à défendre, en commun, leurs intérêts supérieurs.

La création de la „Petite Entente des Etudiants” dérivait si naturellement de la nature même des choses et répondait si justement à une nécessité évidente, que le pacte liant les trois parties contractantes fut voté la même année sans modification par les congrès nationaux tchécoslovaque, yougoslave et roumain, et que, dans les six mois, le premier Congrès de la Petite Entente des Etudiants se réunit à Prague, du 24 Février au 1 Mars 1930, en présence de 1500 participants des trois pays, au milieu d'un enthousiasme sans mélange et spontané. Une identité de vues parfaites s'est révélée au cours de ce Congrès entre les trois délégations, sur les buts à poursuivre et sur les principes de collaboration à mettre en oeuvre si bien que les résolutions proposées par les quatre Commissions, qui s'étaient réparti les travaux, furent votées et ratifiées à l'unanimité.

Et c'est ainsi que ces trois jeunes forces, antérieurement séparées de fait, sinon de droit et de sentiment, se sont groupées „pleines de vigueur et d'espoir” au service d'un idéal commun et d'une culture librement choisie, pour collaborer ensemble et d'un même effort à l'oeuvre générale et fraternelle de la „Confédération Internationale des Etudiants”.

CONST. V. NARTI

Directeur des Affaires Etrangères

de l'Union nationale des étudiants chrétiens roumains

# CONFERENCE DE CLUJ

(29 Août — 1 Septembre 1929)

*qui a donné naissance à la conclusion de l'Accord et du Pacte de la „Petite Entente des Etudiants”.*

Les délégués des Unions nationales des étudiants tchécoslovaques, yougoslaves et roumains, se réunirent, pour la première fois, à Cluj, le 29 Août 1929, en séance solennelle, sous la présidence de *M. Gh. Popesco-Botoşani* (Roumanie), dans le salon de réception de l'Université, en présence de M. le Prof. *Bogdan-Duica*, Recteur, et d'un nombreux public. A cette occasion, Monsieur le Recteur commence par souhaiter un plein succès à la Conférence. „Il n'y a rien de moins louable pour un peuple que de se laisser guider par des sentiments de haine. Ce n'est assurément pas ce sentiment qui vous a incités à vous réunir ici, mais bien plutôt l'instinct de conservation. Vous avez pour cela un moyen efficace de vous mettre au-dessus de toute manifestation méprisable par une culture intellectuelle. Vous avez le devoir de travailler pour le progrès de la science” a terminé son discours M. le Recteur Bogdan-Duica.

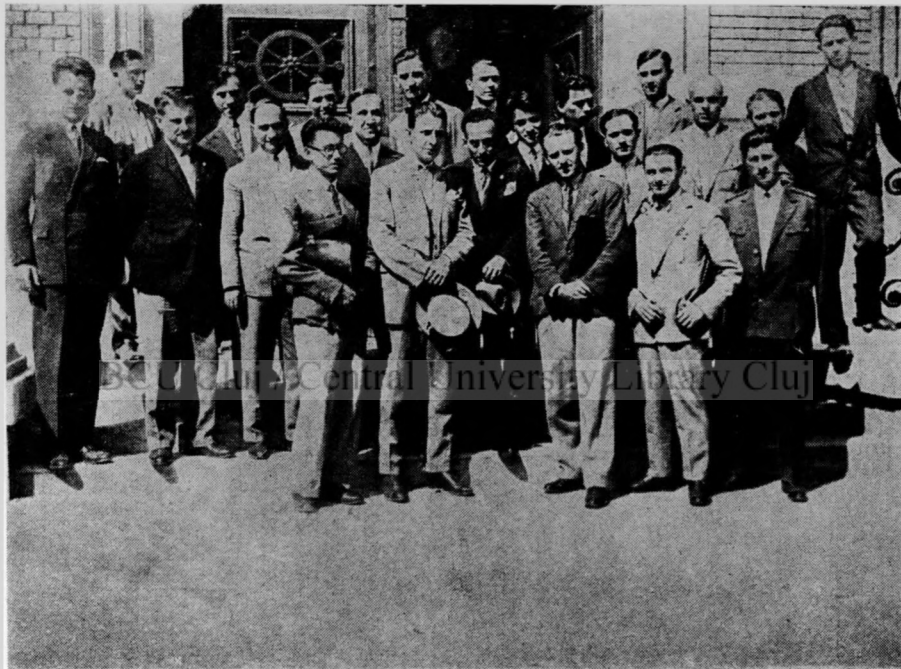
La Conférence a siégé les 29, 30, 31 Août et 1 Septembre 1929. Les délégués autorisés à représenter officiellement les trois Unions nationales, furent : M. M. *Václav Paleček* et *Juc. Miroslav Haviř* (Tchécoslova-



quie), M. M. *Branislav Miletič* et *Jivco Iosanov* (Yougoslavie) M. M. *Gh. Popesco-Botoșani* et *Const. V. Narti* (Roumanie). A cette Conférence prirent part également: M. *Jean Pozaryski*, polonais, vice-président de la „Confédération Internationale des Etudiants” et M. M. *Andrei C. Ionesco*, président du Centre étudiantin de Bucarest, Dr. *Nicolae Roșu*, président de la Société des étudiants en médecine de Bucarest, *Liviu Gomboș*, président du Centre étudiantin de Cluj, *Alexandre Bredău*, président du Centre étudiantin d’Oradia-Mare, *Vasile Bardan*, vice-président du Centre étudiantin de Timișoara, *Gherasim Pinte*, *Octavian Stanca*, *Alex. Gregorian*, conseillers de l’Union Nationale des étudiants chrétiens roumains.

Chaque délégation a exposé largement l’organisation de l’Union nationale respective, les principes qui ont guidé les générations étudiantines des trois pays, ainsi que la situation internationale générale, après quoi les délégués des trois Unions nationales se sont mis d’accord pour créer „La Petite Entente des Etudiants”. A ce but fut élue une Sous-Commission, composée de M. M. *Const. V. Narti*, Dr. *N. Roșu*, *B. Militič*, *J. Iosanov*, *V. Paleček* et *Juc. Haviř*, ayant pour attributions d’élaborer l’*Accord* et le *Pacte* de la P. E. E. La Commission a siégé le 31 Août et le 1 Septembre, sous la présidence de M. C. *Narti*. Après les discussions que comportait la création d’un tel organisme, les membres de la Commission ont donné naissance à l’*Accord* et au *Pacte* qui furent approuvés, par la séance plénière, à l’unanimité.

Les délégués autorisés à cet effet ont signé ensuite les actes conclus, dans une atmosphère très cordiale.



Conférence de Cluj (1929). Les délégués après la signature de l'Accord et du Pacte de la P. E. E.



**PACTE**  
DE LA  
**PETITE ENTENTE DES ETUDIANTS**

CHAPITRE I. SIÈGE.

*Art. 1.* — Le siège du Bureau de la „Petite Entente des Etudiants” (P. E. E.) a lieu dans les Capitales des trois pays, par roulement, pour un intervalle de deux années, dans l'ordre suivant: Prague, Bucarest, Belgrade.

CHAPITRE I. SIÈGE.

*Art. 2.* — La durée de la „Petite Entente des Etudiants” est illimitée.

CHAPITRE IV. COMITÉ.-BUREAU.-CONGRÈS.

*Art. 3.* — Les trois Unions Nationales des Etudiants s'engagent à avoir un attitude commune en ce qui concerne l'activité extérieure de chacune.

*Art. 4.* — Elles doivent faire des démarches identiques et simultanées en ce qui concerne les résolutions communes.

*Art. 5.* — Chaque Union Nationale des trois pays s'engage à faire les démarches nécessaires afin d'augmenter les bourses pour les étudiants de deux autres pays.

*Art. 6.* — Les trois Unions Nationales s'engagent d'encourager et de réaliser l'échange des étudiants, au pair, dans les familles et dans les établissements de toutes les branches de la vie économique et des institutions universitaires.

*Art. 7.* — Les Unions Nationales des trois pays s'engagent de donner tout leur appui pour les excursions réciproques des groupes d'étudiants.

*Art. 8.* — Chaque Union Nationale doit organiser, un

échange mutuel des colonies d'étudiants des deux autres pays, dans les stations de récréation.

*Art. 9.* — Les Unions Nationales de la „Petite Entente des Etudiants” pourront envisager aussi des autres moyens de collaboration.

*Art. 10.* — Chaque Union Nationale doit travailler pour la création d'un Bureau des renseignements universitaires et d'un Bureau des voyages, auprès de chaque Département des Affaires Etrangères, organisé d'une manière identique, sur le modèle de celui de Prague. Ce bureau est la garantie du progrès de la „Petite Entente des Etudiants”.

*Art. 11.* — Le Comité de la „Petite Entente des Etudiants” doit se mettre en rapport avec les institutions similaires existantes dans les trois pays pour la publication des articles de propagande.

#### CHAPITRE IV. COMITÉ.—BUREAU.—CONGRES

*Art. 12.* — Le Comité de la Petite Entente des Etudiants se compose de six membres: deux membres pour chaque Union Nationale. Les Présidents des Départements des Affaires Etrangères de chaque Union Nationale font partie de droit de ce Comité.

Les trois Unions Nationales désignent leur deuxième membre.

*Art. 13.* — Le Chef du Département des Affaires Etrangères de l'Union à laquelle le siège est confié est le Chef responsable du Bureau de la Petite Entente des Etudiants.

*Art. 14.* — Le Chef travaille d'après les directives données par le Comité de la Petite Entente des Etudiants.

*Art. 15.* — Au cas où une résolution urgente est à prendre, le Chef du Bureau est autorisé à le faire, sous la ratification de la première Conférence du Comité.

*Art. 16.* — Il doit tenir et signer toute la correspondance concernant la Petite Entente des Etudiants et surveiller l'organisation du Bureau.

*Art. 17.* — Le Comité de la Petite Entente des Etudiants doit se réunir trois fois par année pendant les mois de: Février, Juillet et Novembre, et d'autres fois d'après la nécessité.

*Art. 18.* — Le Bureau de la Petite Entente des Etudiants est créé auprès du Département des Affaires Etrangères de l'Union à laquelle est confié le siège.

*Art. 19.* — Les Unions Nationales des trois pays s'engagent de tenir au courant le Bureau sur: l'activité extérieure, les accords avec les autres organisations d'étudiants, sur l'activité d'ordre international qui intéresse les dites Unions.

*Art. 20.* — Le Bureau de la „Petite Entente des Etudiants” doit informer les trois Unions Nationales sur la situation internationale estudiantine.

*Art. 21.* — Un congrès aura lieu dans les Capitales des trois pays chaque année, par roulement, dans l'ordre suivant: Prague, Bucarest, Belgrade.

*Art. 22.* — Le Congrès sera organisé par l'Union Nationale respective. Le Bureau convoque le Congrès et prépare le programme, sous les directives du Comité de la Petite Entente des Etudiants.

*Art. 23.* — Les trois Unions Nationales s'engagent à amener au Congrès le plus grand nombre d'étudiants des deux autres pays.

*Art. 24.* — Le Président de l'Union Nationale qui organise le Congrès sera le Président du Congrès.

*Art. 25.* — Les six membres du Comité font de droit partie du Conseil de direction du Congrès. Chaque Union nationale des trois pays fixera les autres délégués officiels au Congrès.

*Art. 26.* — Le Comité publiera, dans le mois qui suit chaque Conférence un Bulletin qui contiendra toutes les résolutions du Comité et des articles concernant la vie universitaire des trois pays. Il sera publié en français.

## CHAPITRE V. FINANCES .

*Art. 27.* — Chaque Union nationale aura à supporter le tiers des dépenses nécessaires pour maintenir le fonctionnement du Bureau de la Petite Entente des Etudiants.

*Art. 28.* — Ce Pacte sera ratifié par chaque Union nationale de la Petite Entente et par le Congrès annuel qui sera convoqué.

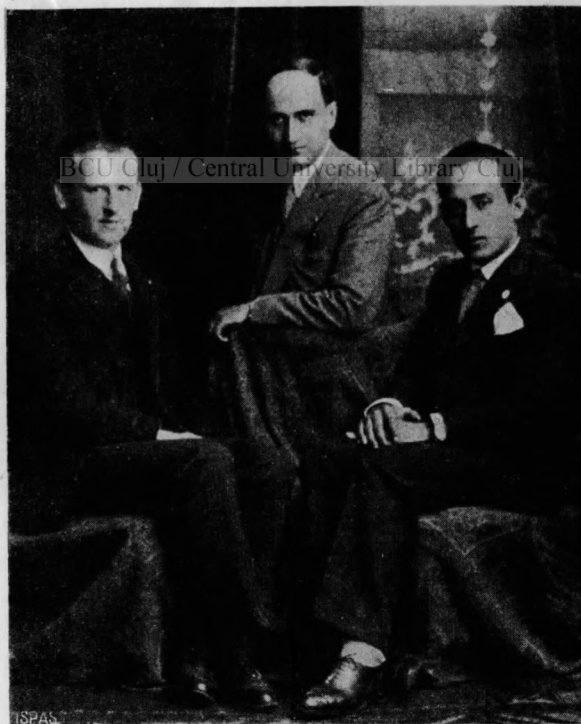
La délégation yougoslave: (sé) *Branislav Miletitch*  
(sé) *Jivko Josanov*

La délégation tchécoslovaque: (sé) *Juc. Haviř*  
(sé) *V. Paleček*

La délégation roumaine: (sé) *Gh. Popescu-Botoşani*  
(sé) *Const. V. Narti*

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA P. E. E.  
(1929—1930)

- M. *Václav Paleček*, Président des Affaires Étrangères de l'Union nationale des étudiants tchécoslovaques, Chef du Bureau de la P. E. E.
- M. *Const. V. Narti*, Directeur des affaires étrangères de l'Union nationale des étudiants chrétiens roumains.
- M. *Branislav Miletitch*, Président des Affaires Étrangères de l'Union nationale des étudiants yougoslaves „Pobratimstvo”.



V. Palecek :

Const. Narti

B. Miletitch



M. *Pal'o Horváth*, membre du Comité Exécutif de l'Union nationale tchécoslovaque.

M. *Gherasim Pinte*a, conseiller de l'Union nationale roumaine.

M. *Iacsa Devitch*, conseiller de „Pobratimstvo”.

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA P. E. E.

(1930—1931)

M. <i>Václav Paleček</i>	}	Tchécoslovaquie
M. <i>Dr. Tzipra</i>	}	
M. <i>Branislav Nedeljkovitch</i>	}	Yougoslavie
M. <i>N. Voivoditch</i>	}	
M. <i>Const. V. Narti</i>	}	Roumanie
M. <i>L. Bugnariu</i>	}	

## I-er CONGRES DE LA P. E. E.

(24 Février — 1 Mars 1930)

Le 24 Février fut tenue à Prague, dans cette cité qui se détache sur un incomparable passé historique, la séance solennelle du I-er Congrès de la P. E. E., sous la présidence d'honneur de M. J. Derer, Ministre de l'Instruction Publique, en présence de 1500 participants. A cette séance solennelle ont pris part: M. le Dr. Baxa, Maire de Prague, MM. les Recteurs: de l'Ecole supérieure technique de Prague, de l'Université „Mazaryk” de Brno, de l'Université de Bratislava, de l'Université „Karlova” de Prague, l'Abbé Zavoral, Son Excellence M. Theodor Emandi, Ministre de Roumanie à Prague, M. Dr. Anghelinovitch, Ministre de Yougoslavie à Prague, aussi qu'un public choisi.

Monsieur le ministre *Derer*, après avoir fait une incursion dans le passé des trois peuples, a fait ressortir, dans un exposé documenté, l'action commune entreprise par les représentants des trois peuples, avant le conflit mondial, pour conquérir à leurs nations l'indépendance ethnique.

Monsieur le Dr. *Baxa*, dans un discours très applaudi s'est adressé à l'âme de la jeunesse intellectuelle des trois pays, réunie à Prague, en leur souhaitant d'être l'avant garde „pleine d'espérance” de l'avenir des trois pays amis.

M. *Svihovsky* apporte le salut fraternel au nom de la Petite Entente de la Presse.

M. R. *Stroner*, président de l'Union nationale des étudiants tchécoslovaques, adresse la bienvenue fraternelle

aux congressistes, M. V. *Paleček*, Président des Affaires Étrangères de l'Union tchécoslovaque et Chef du Bureau de la P. E. E. relève l'initiative de l'Union nationale roumaine, qui a convoqué la Conférence de Cluj. Au nom de l'Union nationale roumaine parle M. *Const. V. Narti*, directeur des Affaires Étrangères, qui expose les idées résidant à la base de l'*Accord* et du *Pacte* et dessinant les perspectives de l'avenir, après quoi M. *Gh. Popescu-Botoșani*, président de l'Union nationale roumaine prononce le discours suivant :

M. M. les Ministres, M. le Maire, M. M. les Recteurs, M. M. les Professeurs, Mesdames, Messieurs, la juste connaissance du passé à toujours permis de sonder les mystères de l'avenir. De ce point de vue, seuls entre les peuples de l'Europe, dans la perpétuelle „mutatio rerum” de l'histoire, les peuples de la Petite Entente n'ont jamais mesuré leurs armées. En effet, les trois peuples au cours de leur sombre histoire, n'ont eu que des aspirations tendant vers un but commun et même il n'eût jamais entre eux des causes pour des conflits guerriers. Quel indice plus sûr que l'avenir des trois pays confirmera leur passé, d'autant plus que leurs évolutions historiques présentent des similitudes parfaites!

Avant la guerre, l'idée de la Petite Entente a pris naissance sous deux aspects : d'un côté, les jeunesses universitaires des trois peuples faisant leurs études dans différents centres universitaires et surtout à Paris, sentirent le besoin de se connaître et de se rapprocher mutuellement. Avec l'enthousiasme inhérent à leur jeunesse, elles ont entrevu la réalisation de l'indépendance, facilitée par une entente entre les nations vivant sous le sceptre de la monarchie dualiste des Habsbourgs. C'est alors qu'ils ont mis les bases d'une amitié solide qui est, aujourd'hui, une réalité concrète.



Excursion du groupe roumain à Hradek-Kralové

En même temps, dans les Universités et les Parlements de Budapest et Vienne, entre les étudiants et les représentants des trois nations s'établit un étroit contact, destiné à coordonner leurs efforts et à assurer l'arrivée des temps meilleurs.

Ainsi ébauchée avant 1914, l'idée s'est concrétisée pendant la guerre mondiale par l'action commune sur les champs de bataille. Les légions tchécoslovaques et roumaines, constituées en occident ont mis les bases de la fraternité roumaino-tchécoslovaque, de même que les héroïques exploits des divisions serbes en Dobrougèa ont consacré une durable alliance.

De la sorte l'idée de la Petite Entente s'est cimentée davantage et la solidarité apparente est devenue un facteur déterminant.

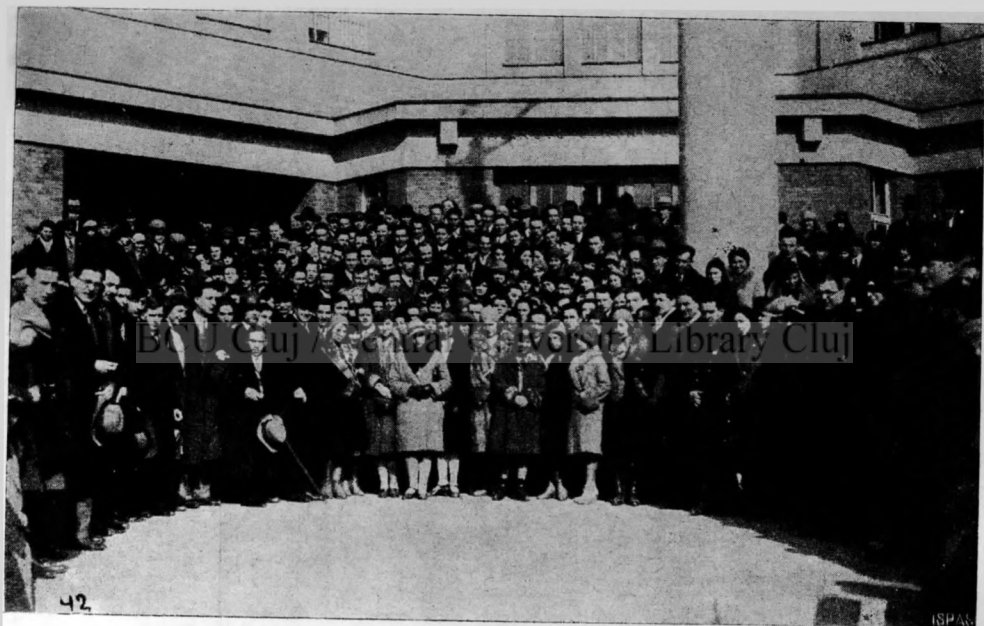
Après la guerre, elle est devenue le gage effectif du „statu quo” actuel, bâti sur le respect des droits historiques et ethniques.

Ce n'est qu'en 1920—1921 que la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie, ressuscitées dans leurs frontières naturelles, ont pu prendre des obligations formelles pour assurer l'intangibilité des traités et maintenir la paix.

La constitution de la Petite Entente des Etudiants à Cluj, en 1929, n'est que la continuation naturelle de cette oeuvre si solide et le Congrès d'aujourd'hui est le commencement d'une activité systématique et efficace. *Les jeunes générations de ces trois pays ont senti que la Petite Entente sera d'autant plus forte qu'elle sera non seulement l'expression de la raison politique des trois Etats, mais encore la raison vivante et profonde des trois peuples.*

Pour cimenter ces liens, les trois Unions nationales désirent travailler avec toute l'ardeur donnée par la haute conscience de l'oeuvre à accomplir.

Au nom de l'Union nationale des étudiants chrétiens



Excursion du groupe roumain à Hradek-Kralové

roumains j'apporte le salut fraternel à la jeunesse universitaire tchécoslovaque qui nous a si admirablement reçu et mes vœux pour la prospérité de la Petite Entente des Etudiants — grande entente de l'âme des trois jeunes générations estudiantines.

En dehors de cette mémorable séance, chaque Union nationale a organisé, au cours du Congrès, une soirée nationale. Grâce à l'aimable concours d'éléments remarquables la beauté spécifique des chants et danses populaires de chaque nation participante pu être pleinement applaudie.

Toujours, dans le cadre du programme établi, M. J. *Kopetzky*, a tenu une fort intéressante conférence, sur : „La Petite Entente — son importance et son devoir” qui fut hautement appréciée.

Après la clôture du Congrès, les collègues tchécoslovaques ont tenu à montrer leur pays aux congressistes. Ces derniers, divisés en plusieurs groupes, visitèrent Pilsen, Brno, Hradek-Kralové, dont ils emportèrent des impressions inoubliables.

Cette première manifestation, unique en son genre, comptera dans l'histoire de la Petite Entente des Etudiants, comme la pierre d'achoppement qui permettra à l'édifice intellectuel de cette Entente de grandir prudemment vers ses hautes destinées.

RECUEIL DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES  
PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DES CONGRESSISTES.

**Commission I: d'entr'aide universitaire.**

La I-ère Commission a siégé les 25, 26, 27 et 28 Février, 1930, sous la présidence de *M. Osvald Svoboda* (Tchécoslovaquie).

Les délégués dûment autorisés à représenter chacune des trois Unions nationales furent :

*M.M. Nicolas Petrasco* (chef de la délégation roumaine), *Câmpineano, Enesco, Radu Ionesco, Bugnariu* (Roumanie).

*M.M. Jaksa Devič* (chef de la délégation yougoslave). *Branislav Miletitch, Iskra, Cernin, Kremič* (Yougoslavie).

*M.M. Osvald Svoboda* (chef de la délégation tchécoslovaque), *Kovař, Smirková, Mikulasková, Vokrová, Veverka* (Tchécoslovaquie).

Les délégués de la Commission ont élu, au cours de la première séance, comme vice-présidents, *M. Nicolas Petrasco* (Roumanie) et *M. Jaksa Devič* (Yougoslavie) et comme secrétaire *M. Tohn* (Tchécoslovaquie).

Les trois délégations présentèrent des rapports documentés sur la situation d'entr'aide universitaire dans les trois pays. Ils ont examiné: l'aide financière accordée par chacun des Etats de la Petite Entente ; les conditions dans lesquelles sont organisés les foyers et les cantines estudian-



tines; les services de santé des trois pays; les caisses de maladie, les stations climatiques et balnéaires; les instituts estudiantins de crédit (librairies, impriméries, coopératives d'achat et de vente); les bureaux de placement; les réductions sur les tarifs des chemins de fer, sur les entrées aux spectacles, aux musées etc.

Sur la base de ce matériel, la Commission a rédigé ensuite les résolutions, ainsi que les Statuts d'un Bureau d'entraide universitaire de la Petite Entente des Etudiants, que nous reproduisons ci-bas:

### **Résolution 1.**

La I-ère Commission constatant que la situation de l'entraide universitaire dans les Etats de la Petite Entente présente de grandes différences, estime que, pour le moment, il n'est pas possible d'introduire un système unitaire. Malgré ces différences, elle croit que la „Petite Entente des Etudiants” est capable de réaliser une collaboration étroite dans ce domaine.

Les Unions nationales, membres de la P. E. E., doivent échanger des rapports concernant l'aide et les facilités accordées aux étudiants.

### **Résolution 2.**

La I-ère Commission, croyant qu'il est utile, pour atteindre les buts de la P. E. E., de faire connaître aux étudiants des trois pays la situation de l'entraide universitaire, — exprime le voeu qu'une brochure soit publiée dans le plus bref délai possible. Cette brochure devra contenir un aperçu général de l'entraide universitaire dans les trois pays. Elle sera publiée en français.

### Résolution 3.

La I-ère Commission a reçu, avec reconnaissance, à l'unanimité, la proposition de la délégation yougoslave concernant l'organisation, par l'Union Nationale „Pobratimstvo”, d'une colonie de la Petite Entente, aux bords de la Mer Adriatique. La Commission recommande aux Unions Nationales, membres de la P. E. E., d'accepter cette proposition et de travailler pour réaliser ce desideratum.

### Résolution 4.

La I-ère Commission a remercié M-eur *J. Pozaryski*, Vice-Président de la C. I. E., pour l'invitation que ce dernier a adressé au nom du Bureau d'entr'aide universitaire de la C. I. E. (Varsovie), en priant les trois Unions Nationales de prendre part à la semaine d'entr'aide universitaire de Varsovie. La Commission recommande aux trois Unions nationales d'y participer.

La I-ère Commission tiendra compte à l'avenir des décisions prises par la V-ème Commission de la C. I. E.

### Résolution 5.

La I-ère Commission a décidé, à l'unanimité, de créer un Bureau d'entr'aide universitaire de la P. E. E. Le But et l'organisation de ce Bureau sont déterminés par les Statuts ci-annexés.

## STATUTS DU „BUREAU DE L'ENTR'AIDE UNIVERSITAIRE" DE LA P. E. E.

### CHAPITRE. I. — SIEGE.

*Art. 1.* — Le siège du „Bureau de l'entr'aide universitaire" est fixé d'après les dispositions prévues par l'*Art. 1* du Pacte de la P. E. E.

Le Bureau de l'entr'aide universitaire fait partie du Bureau de la P. E. E.

### CHAPITRE II. — BUT. ATTRIBUTIONS.

*Art. 2.* — Le Bureau de l'entr'aide universitaire doit encourager et soutenir, dans le domaine de l'entr'aide universitaire, l'activité des trois Unions nationales, membres de la „Petite Entente des Etudiants".

Pour atteindre ce but, le Bureau doit :

*a)* recueillir tout le matériel concernant l'entr'aide universitaire dans les trois pays de la Petite Entente ;

*b)* faire publier des informations sur la situation de l'entr'aide universitaire dans les trois pays de la Petite Entente ;

*c)* organiser des colonies ou un échange des colonies de récréation, dans les stations climatiques et balnéaires de Roumanie, de Yougoslavie et de Tchécoslovaquie.

*d)* demander aux trois Gouvernements et aux institutions publiques et privées, pouvant seconder l'oeuvre commune, les moyens nécessaires pour la réalisation des buts poursuivis.

### CHAPITRE III. — ORGANISATION.

*Art. 3.* — Toutes les décisions prises, touchant l'ordre

général, doivent être soumises à l'approbation du Comité Exécutif de la P. E. E. Le Comité Exécutif a le droit de donner des directives générales au Directeur du Bureau d'entr'aide universitaire.

Les questions d'ordre technique sont laissées à la compétence des membres du Bureau d'entr'aide universitaire.

*Art. 4.* — Le Bureau de l'entr'aide universitaire est composé de trois membres: un représentant pour chaque Union nationale.

*Art. 5.* — Le représentant de l'Union nationale à qui est confié le siège est le Directeur du Bureau. Ce dernier ne peut pas être membre du Comité Exécutif de la P. E. E. ni d'autres organes appartenant à la P. E. E.

*Art. 6.* — Le Directeur du Bureau de l'entr'aide universitaire a le droit d'assister aux séances du Comité Exécutif de la P. E. E. et de donner son avis sur les questions concernant l'entr'aide universitaire.

#### CHAPITRE. IV. — SÉANCES.

*Art. 7.* — Les séances du Bureau d'entr'aide universitaire ont lieu au cours du Congrès de la P. E. E.

Le Directeur a le droit de convoquer, après approbation du Comité Exécutif de la P. E. E., en cas de nécessité, des réunions extraordinaires.

#### CHAPITRE V. — FINANCES.

*Art. 8.* — Chaque Union nationale de la Petite Entente aura à supporter le tiers des dépenses nécessaires pour maintenir le fonctionnement du Bureau de l'entr'aide universitaire.

Les membres de ce Bureau établissent le budget annuel. Ce dernier doit être approuvé par le Comité Exécutif de la P. E. E.

## Commission II-ème: de collaboration pratique et voyages

La II-ème Commission a siégé les 25, 26, 27 et 28 Février 1930, sous la présidence de *M. Václav Paleček* (Tchécoslovaquie).

Les délégués dûment autorisés à représenter les trois Unions nationales furent:

*M.M. Varičak, Nečič, Gosak, Gjurjjevič, Novkovič* (Yougoslavie).

*M.M. Andrei Ionesco* (chef de la délégation roumaine) *J. Dumitresco-Argesch, Alexandre Babesch, Mihail Livadar, Panait* et secrétaire *Jean Vasiliu* (Roumanie).

*M.M. Václav Paleček* (chef de la délégation tchécoslovaque), *Dr. Tzypra, Slezák, Riess, Billy* et suppléant *M-selle Dr. Fischerova* (Tchécoslovaquie).

Les délégués de la Commission, élurent, au cours de la première séance, comme vice-président *M. A. Ionesco* (Roumanie), et comme secrétaire *M. Billy* (Tchécoslovaquie).

Les trois délégations présentèrent des rapports détaillés sur l'activité de l'Union nationale respective, dans le domaine pratique, à savoir: sur les voyages et excursions organisés par chacune d'elles, sur l'échange des étudiants appartenant aux Universités des trois pays, sur les relations avec la Commission III-ème de la „Confédération Internationale des Etudiants”.

Après d'amples discussions, la Commission a approuvé les résolutions, reproduites ci-bas, qui furent adoptées par l'assemblée plénière des congressistes:

### Résolution 1.

La II-ème Commission, appréciant l'importance de la création d'un Bureau de renseignements universitaire

auprès des Unions nationales de Yougoslavie et de Roumanie, sur le modèle de celui de Prague, recommande aux dites Unions, d'envisager la réalisation de ce desideratum. Les trois Unions nationales doivent faire, dans ce but, des interventions communes, auprès des institutions compétentes, pour l'obtention des moyens nécessaires.

### **Résolution 2.**

La II-ème Commission recommande aux trois Unions nationales d'envisager l'unification du système des facilités accordées, individuellement, par chaque pays de la Petite Entente, aux étudiants appartenant aux deux autres. Si possible, même par voie législative.

### **Résolution 3.**

Les trois Unions nationales s'engagent à faire, chacune auprès du Gouvernement respectif, les démarches nécessaires, afin d'obtenir la gratuité des visas pour les passeports des étudiants qui voyagent individuellement dans les deux autres pays.

### **Résolution 4.**

Chacune des trois Unions nationales doit envoyer aux deux autres les listes contenant les adresses des foyers et des cantines où peuvent loger et prendre leurs repas les étudiants de deux autres pays, ainsi que les autres avantages dont ils pourraient éventuellement bénéficier.

### **Résolution 5.**

Les trois Unions nationales, membres de la P. E. E.

s'engagent de faire des démarches auprès des sociétés de tourisme de chaque pays, afin d'obtenir à ce que les étudiants de deux autres pays, puissent bénéficier des avantages accordés aux nationaux.

### **Résolution 6.**

Chacune des Unions nationales doit organiser, tous les ans, une excursion, dans les deux autres pays, sauf dans le pays où se tient le Congrès.

### **Résolution 7.**

Chacune des trois Unions nationales doit organiser une colonie spéciale pour les étudiants appartenant aux pays de la Petite Entente.

Les trois Unions nationales s'efforceront d'accorder, par réciprocité, les plus grands avantages possibles.

Dans chaque colonie ou devra instituer un cours de langue du pays où a lieu la colonie.

### **Résolution 8.**

Au cas où deux Unions organisent des colonies nationales, elles doivent échanger, réciproquement, au moins cinq étudiants.

### **Résolution 9.**

Chacune des trois Unions nationales doit faire la propagande nécessaire afin d'obtenir un échange mutuel d'étudiants dans les familles de chaque pays.

### **Résolution 10.**

Chacune des trois Unions nationales doit faire des démanches afin d'obtenir un certain nombre de places dans les institutions économiques, commerciales, minières, industrielles etc., où les étudiants de deux autres pays, par réciprocité, pourront faire leur stage pratique pendant les grandes vacances.

### **Résolution 11.**

Chacune des trois Unions nationales doit présenter au Gouvernement respectif un mémoire, demandant l'augmentation du nombre des bourses pour les étudiants appartenant aux deux autres pays, d'après le principe de réciprocité.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

### **Résolution 12.**

La II-ème Commission recommande aux trois Unions nationales l'organisation réciproque des tournées d'études „debating teams”.

### **Résolution 13.**

La II-ème Commission recommande aux Unions nationales d'envisager l'organisation d'une excursion de la P. E. E. en France.

### **Résolution 14.**

La II-ème Commission émet le voeu que la III-ème Commission de la Confédération Internationale des Etudiants organise également des excursions dans les pays de la Petite Entente.



### Commission III-ème: des Sports

La III-ème Commission a siégé les 25, 26, 27 et 28 Février 1930, sous la présidence de M. *Matzanovici* (Yougoslavie).

Les chefs des délégations, dûment autorisés à représenter chacune des trois Unions Nationales, furent:

M. M. N. *Albesco* (Roumanie), J. Fischer (Tchécoslovaquie) et *Matzanovici* (Yougoslavie).

Les trois délégations présentèrent à la Commission des rapports documentés sur la situation d'éducation physique dans les trois pays et sur les organisations et les mouvements sportifs dans chacun des pays de la Petite Entente. Ces rapports ont démontré que chaque Union nationale s'efforce d'aider le courant sportif parmi la jeunesse universitaire du pays respectif.

La III-ème Commission, se basant sur le rapport de M. *Albesco* (Roumanie) a élaboré les résolutions que nous reproduisons ci-bas, se référant: à la réception des étudiants sportifs, membres d'une Union nationale de la P. E. E. sur les stadiums de deux autres et aux championnats internationaux estudiantins, ainsi que le Règlement des Jeux universitaires de la P. E. E. ci-annexé.

#### Résolution 1.

Chaque Union nationale de la P. E. E. doit recevoir, sur les stadiums dont elle dispose, les étudiants sportifs, recommandés par les deux autres Unions nationales de la P. E. E.

#### Résolution 2.

Les équipes estudiantines, membres d'une Union natio

nale de la P. E. E. (Centres universitaires ou organisations composantes) ont seules le droit de bénéficier des avantages accordés par la P. E. E. Ces équipes doivent être munies d'un avis favorable émanant de l'Union nationale respective. Les athlètes pouvant également bénéficier de ces avantages doivent être recommandés par l'Union nationale respective.

### **Résolution 3.**

Une équipe estudiantine, membre d'une Union nationale de la P. E. E. ayant satisfait les conditions de la résolution 2 peut également bénéficier des avantages accordés, lorsqu'elle se trouve de passage dans les deux autres pays.

### **Résolution 4.**

Les rencontres officielles ou amicales de la P. E. E. peuvent être organisées soit par l'Union Nationale du pays où a lieu le Congrès soit par une organisation faisant partie de la dite Union.

### **Résolution 5.**

Les travaux préliminaires pour les rencontres officielles doivent être exécutés par les Unions nationales, elles mêmes ; ceux pour les rencontres amicales peuvent être accomplis directement par les Centres estudiantins ou les sociétés sportives universitaires, sur base d'autorisation préalable de la part du Département des Sports de l'Union nationale respective.

### **Résolution 6.**

Un rapport détaillé sur les résultats de ces rencontres doit être communiqué aux trois Unions nationales de la P. E. E.

### Résolution 7.

Les équipes concourantes aux rencontres officielles ou amicales de la P. E. E. doivent bénéficier d'une réduction sur les tarifs des chemins de fer, de la gratuité du vis des passeports ainsi que d'une réduction sur les prix pour le logement et la nourriture.

### Résolution 8.

Au cas où une rencontre internationale est organisée par une des Unions nationales de la P. E. E. où un Centre étudiant de la P. E. E. et une équipe appartenant aux deux autres Unions nationales, membres de la P. E. E. se trouve présente, elle doit avoir l'accès gratuit sur les stadiums de la dite Union nationale ou du dit Centre étudiant.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

### Résolution 9.

L'Union nationale, membre de la P. E. E., qui organise une rencontre sportive de la P. E. E. doit envisager également des excursions pour les participants.

### Résolution 10.

Les trois Unions nationales de la P. E. E., — étant dirigées par le principe que les étudiants des trois pays font le sport en amateurs, — doivent exclure toutes demandes ou offres pécuniaires.

### Résolution 11.

Les trois Unions nationales s'engagent de se faire communiquer réciproquement toutes les inscriptions et les exclusions des sociétés étudiantes sportives.

## RÉSOLUTION CONCERNANT LES CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX UNIVERSITAIRES.

### Résolution 12.

Les trois Unions nationales de la P. E. E. doivent collaborer et préparer d'avance, leur participation aux championnats internationaux universitaires.

### Résolution 13.

Les trois Unions nationales doivent envisager — une fois les concours internationaux universitaires finis — des matchs amicaux, sur les stadiums d'un des pays de la Petite Entente.

### Résolution 14.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

La délégation de chaque Union nationale de la P. E. E. doit soutenir, aux concours internationaux, les chances des deux autres. Les délégations des trois Unions nationales doivent avoir une attitude commune en ce qui concerne leur activité dans les différentes Commissions sportives où les dites Unions seraient représentées.

### Résolution 15.

Au cas où une Union nationale de la P. E. E. ne serait pas représentée à une manifestation sportive internationale, les deux autres délégations présentes doivent soutenir les intérêts de la première.

### Résolution 16.

La P. E. E. doit s'efforcer d'obtenir du Commissariat général des sports de la C. I. E., à ce que les championnats internationaux universitaires, aient lieu aussi dans les pays de la Petite Entente.

## REGLÈMENT DES JEUX UNIVERSITAIRES DE LA P. E. E.

*Art. 1.* Les manifestations sportives de la P. E. E. sont dénommées: „Jeux universitaires de la P. E. E.”.

*Art. 2.* „Les Jeux universitaires de la P. E. E.” sont organisés par l'Union nationale qui organise le Congrès de la P. E. E.

*Art. 3.* „Les Jeux de la P. E. E.” sont organisés par l'Union nationale qui organise le Congrès de la P. E. E.

*Art. 4.* La participation est fixée d'après les dispositions des art. 2, 3 et 4 (par. 2—6) du „Règlement des Jeux Universitaires” de la C. I. E. en vigueur. Les étudiants des pays de la Petite Entente peuvent seuls prendre part aux „Jeux universitaires de la P. E. E.”.

*Art. 5.* Le programme des „Jeux universitaires de la P. E. E.” peut prévoir les sports suivants: athlétisme, football-association, natation et tennis. L'Union nationale des étudiants qui organise les Jeux a le droit de faire une démonstration sportive nationale, spécifique à son pays.

*Art. 6.* Chaque Union nationale a le droit de faire inscrire: aux épreuves individuelles 4 concurrents, dont 2 peuvent prendre part à ces épreuves, aux épreuves collectives (football association, water-polo, davis cup tennis) une équipe ayant un nombre correspondant des remplaçants.

*Art. 7.* Le classement pour les épreuves individuelles et collectives est fixé d'après les dispositions du „Règlement des Jeux Universitaires Internationales” (Art. VIII, par. 13).

Le classement général est obtenu comme suit: les concurrents de l'Union nationale ayant obtenu le meilleur résultat pour quatre sports recevront 2 points, les suivants 2 points et les troisièmes 1 point. L'addition des points de tous les sports donnera le classement général.

*Art. 8.* Les médailles sont accordées comme prix pour les trois premiers classements et pour la première équipe ayant pris part aux épreuves collectives. Les diplômes sont accordés à tous les concurrents.

## PROGRAMME DES JEUX UNIVERSITAIRES DE LA PETITE ENTENTE DES ÉTUDIANTS.

### I. A T H L É T I S M E

<i>Courses :</i>	100 m.
	200 m.
	400 m.
	800 m.
	1500 m.
	5000 m.
<i>Haies :</i>	110 m.
	400 m.

*Sauts :* en hauteur  
          en longueur  
          à la perche

*Lancements :* poids, javelot, disque.

*Pentathlon :*

Course de 200 m.

Course de 1500 m.

Saut en longueur

Lancement du disque

Lancement du javelot

*Relais :* 4 × 100 m.

800 — 400 — 200 — 100 m.

## II. FOOTBALL - ASSOCIATION

*Participation :*

Maximum des inscriptions pour chaque pays: équipe de 11 joueurs et de maximum 11 remplaçants.

Le tournoi de football sera disputé de telle façon que chaque équipe soit opposée aux autres.

Le vainqueur recevra 2 points, le vaincu 0 point. En cas de match nul, chaque équipe reçoit 1 point.

## III. T E N N I S

## Épreuve individuelle :

Simple. Chacun jouera avec chacun. Épreuve des équipes jouée suivant le règlement de la Coupe Davis.

## IV. N A T A T I O N

## Épreuves individuelles :

- 100 m. nage libre
- 400 m. nage libre
- 1500 m. nage libre
- 100 m. dos
- 200 m. brasse

*Plongeurs de 3 m. remplier. .*

Relais 4 × 100 libre pour 4 × 100 libre pour 4 nageurs  
300 m/brasse-dos-libre/pour 3 nageurs.

## V. W A T E R - P O L O

Chaque pays peut inscrire une équipe avec tout au plus 7 remplaçants.

L'épreuve aura lieu de façon que chaque équipe devienne jouer contre chacune des équipes. On comptera à l'équipe victorieuse 2 points, à l'équipe vaincue 0 point. Lors d'un match nul, chaque équipe reçoit 1 point.

## Commission IV-ème: de propagande et collaboration intellectuelles.

La IV-ème Commission a siégé les 25, 26, 27 et 28 Février 1930, sous la présidence de M. *Const. Narti* (Roumanie).

Les délégués dûment autorisés à représenter les trois Unions nationales, furent :

M. M. *Dr. Kroutil*, (chef de la délégation tchécoslovaque), *Buresh*, *Horvath*, *Paňák*, *Bezek* et *Hlava*, — suppléant — (Tchécoslovaquie).

M. M. *Ifcovitch* (chef de la délégation yougoslave), *Guerue*, *Burger*, *Toumine*, *Maximovici* (Yougoslavie).

M. M. *Const. Narti* (chef de la délégation roumaine). *Gh. Pinte*a, *Bodin*, *Imbresco*, *Vitenco* (Roumanie).

Les trois délégations présentèrent à la Commission, des rapports documentés sur: 1) les liens qui ont uni les peuples de la Petite Entente, au cours des siècles, en faisant ressortir les influences que ces peuples ont exercées les uns sur les autres; 2) les moyens de collaboration entre les jeunesse universitaires de Tchécoslovaquie, de Yougoslavie et de Roumanie. C'est ainsi qu'elles examinèrent les publications à éditer; les liaisons à établir avec les organisations similaires de chaque pays qui peuvent contribuer à la réalisation des buts poursuivis; la création des Cercles estudiantins mixtes; la traduction des ouvrages; l'organisation des conférences etc. A la suite des discussions, les membres de la Commission, ont élaboré, les résolutions suivantes :

### Résolution 1.

1) La création de la P. E. E. est le résultat des liens historiques qui ont uni les trois peuples dans le passé et de



la situation de fait et de droit qui est aujourd'hui la leur.

2) Les jeunes générations estudiantines de la P. E. E., se conformant à l'esprit de coopération qui aujourd'hui tend à rapprocher les peuples chaque jour davantage, ont pour devoir, de lutter pour faire respecter les droits et les obligations imposées par les traités de paix en vigueur ou par les conventions conclues par les Etats de la Petite Entente.

3) Les éléments d'un des pays de la Petite Entente vivant sur le territoire d'un autre de ces pays peuvent contribuer grandement à approfondir les liens d'amitié existant entre eux. Ces éléments ont droit à posséder une existence nationale propre, à jouir d'une culture nationale et confessionnelle libre et à disposer des institutions de culture capables de transmettre les traditions spécifiques de leurs moeurs et de leur langue.

4) Les Unions nationales de la P. E. E. doivent veiller à la réalisation et à la préservation de ces desiderata.

## **Résolution 2.**

La P. E. E. doit faire publier :

1) *Un Bulletin*, organe de la P. E. E. :

A) Il sera publié sous les auspices du Bureau de la P. E. E., par les soins du Comité de rédaction et composé comme suit :

a) Un membre du Comité Exécutif de l'Union nationale à laquelle est confié le siège du Bureau de la P. E. E. qui sera le Directeur du Bulletin.

b) Un délégué de chaque Union nationale pour ce Comité de rédaction.

B) Un fonds spécial sera destiné à cet organe. Chaque Union nationale de la P. E. E. supportera un tiers des dépenses.

C) Le Bulletin sera publié en français.

D) Il paraîtra après chaque Conférence du Comité Exécutif de la P. E. E.

2) *Une brochure spéciale.* A l'occasion du Congrès annuel sera publiée une brochure spéciale, sous la forme d'un almanach qui contiendra :

- a) articles sur la P. E. E. et sur les Unions nationales ;
- b) articles sur la vie et les mouvements estudiantins des trois pays ;
- c) articles scientifiques, etc.

### **Résolution 3.**

Les Unions nationales de la P. E. E. doivent se mettre en liaison avec les organisations artistiques de chaque pays.

La IV-e Commission exprime le vœu que chaque Union nationale organise une tournée, au moins une fois par an, dans les deux autres pays. Le Comité Exécutif de la P. E. E. aura à fixer le cadre de ces tournées artistiques.

Les trois Unions nationales doivent intervenir auprès des musées et autres institutions de même genre afin d'obtenir la gratuité d'entrées pour les étudiants visiteurs des deux autres pays.

### **Résolution 4.**

Chacun des Départements des Affaires Étrangères des Unions nationales doit se mettre en rapport avec les institutions publiques et privées qui disposent des publications pouvant intéresser les organisations estudiantines de la Petite Entente et afin d'obtenir, après communication réciproque de la liste de ces institutions, un échange périodique ou non périodique des publications.

### **Résolution 5.**

Le Comité Exécutif de la P. E. E. doit demander au Ministère de l'Instruction Publique des trois pays la possibilité de faire traduire les ouvrages choisis dans les deux autres langues.

### **Résolution 6.**

Les trois Unions nationales de la P. E. E. doivent se mettre en liaison avec les Services de presse et d'informations de chaque Etat de la Petite Entente, avec le Comité Exécutif de la „Petite Entente de la Presse”, avec les journaux nationaux pour exposer les buts de la P. E. E.

### **Résolution 7.**

La seule langue officielle qui devra être employée pour les débats, la publicité etc., doit être la langue française.

### **Résolution 8.**

Les trois Unions nationales doivent organiser, pendant les manifestations de la P. E. E., la projection de films nationaux des trois pays.

### **Résolution 9.**

Les trois Unions nationales de la P. E. E. doivent organiser, au cours des manifestations de la P. E. E., des Conférences ayant pour but d'accentuer le rapprochement des trois peuples.

## QUELQUES DONNÉES SUR L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE EN ROUMANIE.

La Roumanie, qui contribue, par ses universités et ses écoles spéciales supérieures, au patrimoine de culture et de civilisation mondiales, compte près de 30.000 étudiants, pour une population de 18.000.000 d'habitants.

L'Université de Bucarest, dirigée actuellement par une des personnalités les plus éminentes de la nation roumaine, M. N. Iorga, se conformant à la tradition, garde une étroite liaison avec les centres de culture du monde entier. C'est ainsi qu'elle a participé au VII-e Centenaire de l'Université de Toulouse et qu'elle a meublé et décoré, en style roumain, la partie de l'immense immeuble de Pittsburg réservée à la Roumanie. C'est dans le même but qu'elle fut représentée au Centenaire de l'Université de Capetown, ainsi qu'à la Conférence internationale des recteurs, organisée par l'Université de Californie.

Sous la direction énergique et avisée de M. Iorga le palais a été sensiblement agrandi en multipliant le nombre des salles de cours et de travaux.

La vieille capitale de la Moldavie, Iassy, a été, depuis les temps les plus reculés de la civilisation roumaine, un foyer de culture intellectuelle des plus vivants.

L'Université de Iassy, fondée en 1835, est fréquentée par un très grand nombre d'étudiants.

Dans les tableaux qui vont suivre nous donnons le nombre inscrit à Université de Bucarest (de 1919—20 à 1928—29) et à l'Université de Iassy, pour l'année 1928—1929 :

## NOMBRE DES ÉTUDIANTS INSCRITS À L'UNIVERSITÉ DE BUCAREST

FACULTÉ	A N N É E S									
	1919-20	1920-21	1921-22	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26	1926-27	1927-28	1928-29
Théologie . . . . .	256	268	401	443	478	772	652	1012	1206	1116
Droit . . . . .	3992	4224	4711	5091	5536	5790	6970	7760	9309	8463
Phylosophie et lettres . . . . .	757	793	1022	1419	1636	2192	3293	4725	6228	6656
Sciences . . . . .	807	856	938	1142	1213	1552	1637	1778	1754	3094
Médecine . . . . .	1531	1729	1565	1418	1408	2201	2290	1920	1616	1591
Pharmacie . . . . .	119	157	195	162	652	197	667	667	797	769
Médecine vétérinaire . . . . .	101	128	121	160	169	201	189	228	300	336
Total . . . . .	7563	7155	8953	9853	11092	12905	15698	18090	21210	22022

BCU Cluj / Central University Library Cluj

NOMBRE DES ÉTUDIANTS INSCRITS À L'UNIVERSITÉ DE IASSY, de 1928—1929.

FACULTÉ	Chrétiens		Israélites		Autres nationalités		Total		TOTAL
	Étudiants	Étudiantes	Étudiants	Étudiantes	Étudiants	Étudiantes	Étudiants	Étudiantes	
Droit . . . . .	1071	101	243	84	2	—	1316	185	1501
Lettres . . . . .	183	362	31	63	17	28	231	453	684
Médecine . . . . .	252	105	188	49	2	—	442	154	596
Pharmacie . . . . .	36	38	161	241	1	—	198	279	477
Sciences . . . . .	666	540	130	31	21	7	817	578	1395
Théologie . . . . .	440	6	—	—	—	—	440	6	446
Total . . . . .	2648	1152	753	468	43	35	3444	1655	5099

La Transylvanie, après avoir subi, une domination étrangère plus que millénaire, est venue prendre sa place dans la Roumanie reconstituée. Par ce retour à la mère-patrie cette province roumaine que les persécutions séculaires n'ont pu détacher de sa foi nationale, a redonné à l'Etat Roumain d'après guerre les jeunes forces qui ont héroïquement attendu l'heure de la délivrance. L'Université de Cluj, fondée en 1872 n'a été, entre les mains des maîtres, qu'un instrument de dénationalisation des éléments minoritaires. Elle a repris son existence naturelle, devenant, après le conflit mondial, le troisième foyer de culture roumaine.

Le tableau ci-dessous montre la situation des étudiants inscrits à l'Université de Cluj, par Facultés, de 1925—26 à 1928—29 inclusivement:

FACULTÉ	1925—1926			1926—1927		
	Etudiants	Étudiantes	TOTAL	Etudiants	Étudiantes	TOTAL
Droit . . . . .	1043	30	1073	1153	32	1185
Lettres . . . . .	201	228	429	236	291	527
Médecine . . . . .	451	126	577	487	135	622
Pharmacie . . . . .	63	34	97	116	38	154
Sciences . . . . .	118	100	218	117	103	220
Agriculture . . . . .	89	3	92	70	3	73
Commerce . . . . .	217	46	263	215	43	258
Théologie . . . . .	—	—	73	—	—	62
Total . . . . .			2822			3101

FACULTÉ	1927—1928			1928—1929		
	Étudiants	Étudiantes	TOTAL	Étudiants	Étudiantes	TOTAL
Droit . . . . .	1119	28	1147	1047	32	1079
Lettres . . . . .	264	314	578	321	388	709
Médecine . . . . .	437	72	509	563	83	646
Pharmacie . . . . .	112	40	152	93	39	132
Sciences . . . . .	199	156	355	262	193	455
Agriculture . . . . .	108	4	112	99	3	102
Commerce . . . . .	203	60	263	227	90	317
Théologie . . . . .	—	—	87	—	—	106
Total . . . . .			3203			3546

La Bucovine avait, avant 1870, un puissant centre de culture : l'Evêché de Cernăuți. L'Autriche a créé l'Université de cette ville lors des fêtes organisées pour célébrer l'annexion de cette province à la monarchie.

La création de cette Université a eu une grande importance du fait que nombre d'étudiants roumains ont pu y faire leurs études et ont pu mettre ainsi leurs aptitudes en valeur.

Le tableau que nous donnons expose le nombre des étudiants inscrits, ainsi que le nombre des diplômés, pendant les années 1921-22—1928-29:



1921—22	2.143	27	1
1922—23	1.808	45	4
1923—24	838	92	8
1924—25	742	10	—
1925—26	1.036	86	7
1926—27	1.155	126	9
1927—28	1.307	143	9
1928—29	1.627	157	14

A Oradea-Mare, ville située à la frontière ouest du pays, existe une Académie de droit et une Académie de théologie. L'Académie de droit d'Oradea-Mare fut fondée par *Marie Thérèse* en 1780. Cette institution était primitivement destinée à l'enseignement philosophique. La langue employée, jusqu'en 1844, fut le latin, remplacé jusqu'en 1848, par le hongrois. De 1848 à 1850 les cours furent interrompus à cause de la révolution. Parmi les revendications des Roumains ayant participé à la révolution de 1848, figurait aussi celle tendant à obtenir une faculté des lettres à Oradea-Mare, laquelle, ajoutée à la faculté juridique, formerait une Université. En 1861 les hongrois ont introduit comme langue d'enseignement le magyar. Le „Conseil Dirigeant” de Transylvanie incorpore cette Académie à la province qui venait de déclarer son indépendance (20 Avril 1919).

Nous donnons le nombres des étudiants inscrits à l'Académie de droit d'Oradea-Mare, d'après l'ordre des inscriptions :

1919—20	Sem. I	7	Sem. II	95
1920—21	„	273	„	270
1921—22	„	284	„	61
1922—1923			Total	257 Exceptionnels 37

1923—1924	„	192	„	12
1924—1925	„	195	„	24
1925—1926	„	278	„	8
1926—1927	„	296		
1927—1928	„	280		

Nous regrettons de ne pas pouvoir donner les chiffres sur la situation de l'Académie de droit d'Arad et Sibiu.

L'industrie de l'ancien royaume a pris, après la guerre, un sensible développement. D'autre part, la Roumanie a hérité, des nouvelles provinces, des gisements miniers importants. Pour ces raisons, l'enseignement universitaire a senti le besoin de créer, en 1921, une nouvelle Ecole polytechnique à Timișoara. Le nombre des étudiants inscrits aux Ecoles polytechniques de Bucarest et Timișoara augmente constamment. Alors qu'en 1920/21, en effet, l'Ecole de Bucarest enregistre 413 inscriptions en 1929/30 le nombre des étudiants est de 950. Jusqu'au 27 Juin 1929 l'Ecole Polytechnique de Timișoara a formé 267 ingénieurs.

\*

\* \* \*

Le problème de l'enseignement en Roumanie repose sur des bases solides, car tous ceux qui désirent servir le bien du pays et la culture mondiale, disposent de toutes les possibilités nécessaires.

## UNION NATIONALE DES ETUDIANTS CHRETIENS ROUMAINS

### I. — Quelques considérations sur le système d'organisation de l'Union Nationale.

L'Union nationale est l'organisation centrale, qui représente, d'une manière générale et exclusive, les étudiants chrétiens roumains. Elle englobe toutes les organisations estudiantines existantes, dans les différents Centres universitaires, constituant ainsi un organisme unitaire. L'importance nationale d'une si grande organisation implique une direction prudente et avisée en vue d'obtenir les résultats désirés par des générations successives d'étudiants auxquelles les membres ayant fait oeuvre de pionniers ont laissé leur somme de travail et d'enthousiasme.

Huit Centres Universitaires composent l'Union Nationale, avec 152 organisations, auxquelles se rattachent encore quatre autres représentées directement, et avec un nombre de 27.205 membres. Par l'intermédiaire du Département des Affaires Etrangères les sociétés mixtes, dont le but est de rapprocher les liens d'amitié entre la Roumanie et le pays respectif, entrent également dans la composition de l'Union Nationale.

L'Union Nationale comprend donc un nombre de *160 organisations*, avec un total de *28.000 membres*.

Voici la liste des organisations ainsi que le nombre des membres repartis par Centres estudiantins:

Le Centre de Bucarest	a	86	organisations avec	17.100	membres
.. Cluj		29	..	4.200	..
.. Iassy		25	.. ..	3.700	..
.. Cernăuți	..	6	.. ..	675	..
.. Timișoara	..	1	.. ..	520	..
.. Oradea-Mare	..	3	.. ..	460	..
.. Arad	..	1	.. ..	250	..
.. Chișinău	..	1	.. ..	300	..
Total		152	Total	27.205	..

En général, un Centre estudiantin est composé de sociétés par facultés, de cercles départementaux, d'associations régionales, d'organisations dont les membres sont les étudiants originaires d'au delà des frontières, de sociétés sportives et de la société des foyers et cantines universitaires.

### CENTRE ESTUDIANTIN DE BUCAREST

C'est ainsi que le *Centre estudiantin de Bucarest* est composé de:

a) *Sociétés par facultés et écoles spéciales*, organisations des étudiants en (es): médecine, médecine vétérinaire, droit, lettres et philosophie, pharmacie, sciences naturelles, sciences physiques et chimiques, électrotechnique, chimie industrielle, mathématiques, théologie, polytechnique, de l'Académie des hautes études commerciales et industrielles, de l'Académie des hautes études agronomiques, d'éducation physique.

b) *Associations régionales:*

„La Fédération des cercles estudiantins d'Olténie”; „L'association des étudiants chrétiens de Moldavie „Stefan cel Mare”; „Le cercle des étudiants du Banat” (Cercul Bănăţean); „La Fédération des étudiants de la Dobroudja” („Federaţia Dobrogeană”).

c) *Les Associations des étudiants chrétiens non originaires de Roumanie:*

„La Société des étudiants macédo-roumains”; „La société des étudiants „Dacia-Aureliană”; „La société „Frăţileă”.

d) *Les Associations ayant un caractère d'entraide sociale:*

„La société des étudiants les „orphelins de guerre”; „La société des Foyers et des Cantines universitaires”.

e) *60 Cercles estudiantins départementaux.*

f) *La société sportive.*

### CENTRE ESTUDIANTIN DE CLUJ:

Le *Centre estudiantin* de Cluj est composé:

a) *Des sociétés par facultés et écoles spéciales*, organisations des étudiants en (es): droit, lettres, médecine, sciences, pharmacie, de l'Académie agricole, de l'Académie de théologie.

b) *20 Associations estudiantines régionales et départementales;*

c) *La société sportive des étudiants.*

## CENTRE ESTUDIANTIN DE IASSY

Le *Centre étudiantin de Iassy* (Asociația studenților creștini) est composé:

a) *Des sociétés par facultés*, organisations des étudiants en (es): droit, médecine, sciences, lettres et philosophie, de la Faculté électrotechnique, sciences agricoles.

b) *18 cercles étudiantins départementaux*.

## CENTRE ESTUDIANTIN DE CERNAUȚI

Le *Centre étudiantin de Cernăuți*, possède une composition spéciale, due aux conditions exceptionnelles de l'Université de Cernăuți. Il est composé de six sociétés corporatives et de culture intellectuelle, ayant comme base une forte tradition de travail. Nous avons ainsi:

a) <i>La société „Junimea” ayant</i>	250	<i>membres</i>
b) <i>La société „Bucovina” ayant</i>	140	„
c) <i>La société académique théologique ayant</i>	80	„
d) <i>La société „Moldova” ayant</i>	25	„
e) <i>La cercle: „Arboroasa” ayant</i>	160	„
	<i>Total</i>	<i>655</i> „

## CENTRE ESTUDIANTIN DE TIMIȘOARA

Le *Centre étudiantin de Timișoara* possède une seule organisation d'étudiants inscrits à l'école polytechnique, ayant 520 membres.

Dans le cadre de cette association générale les étudiants de Timișoara, se sont constitués en sociétés par sections de spécialité, et en organisations départementales. De même il existe une société sportive universitaire dénommée „Politechnica”.

## CENTRE ESTUDIANTIN D'ORADEA-MARE

Le Centre étudiantin d'Oradea-Mare est composé de 3 sociétés par facultés :

- a) *La société des étudiants en droit,*
- b) „ „ *de la Faculté orthodoxe de théologie.*
- c) „ „ *de la Faculté théologique mixte.*

## CENTRES ESTUDIANTINS DE CHISINAU ET ARAD

Les Centres étudiantins de Chişinău et Arad sont composés chacun d'une organisation des étudiants inscrits aux Facultés respectives de théologie.

Un centre étudiantin est dirigé d'habitude par „l'Assemblée du Centre”, composée des délégués des sociétés qui en font partie par l'intermédiaire d'un Comité Exécutif, dont les membres sont choisis parmi ces délégués. Le nombre des délégués d'une société à l'Assemblée du Centre dépend de l'importance et de l'ancienneté de l'organisation représentée ainsi que de certains critères particuliers.

Les Centres étudiantins envoient au Conseil de l'Union Nationale un certain nombre de conseillers, élus pour une année.

Le Conseil a le plein pouvoir de diriger l'Union Nationale. Il se réunit chaque trimestre dans des séances ordinaires, dans un des Centres universitaires du pays.

Le Comité Exécutif, dont les membres sont choisis parmi les conseillers, d'après les dispositions prévues par les Statuts et Règlements, dirige effectivement, au nom du Conseil, sous la ratification de ce dernier. Son mandat dure une année.

Le conseil est ainsi établi :

Le Centre de Bucarest	12	conseillers
„ „ „ Iassy	6	„
„ „ „ Cluj	6	„
„ „ „ Cernăuți	5	„
„ „ „ Timișoara	3	„
„ „ „ Oradea	3	„
„ „ „ Arad	2	„
„ „ „ Chișinău	2	„

Le Conseil comprend encore 7 conseillers élus parmi les membres protecteurs de l'Union Nationale. Ces derniers sont des diplômés qui ont contribué au développement des organisations estudiantines. Ils doivent garder une attitude indépendante vis-à-vis des partis politiques. C'est à l'Assemblée annuelle que les membres protecteurs discutent les questions se rapportant à l'activité de l'Union Nationale, unissant ainsi l'expérience acquise aux nécessités du présent. Cette continuité de direction, ainsi que les liens qui s'établissent entre les membres qui se succèdent, sont des éléments précieux pour l'oeuvre d'une organisation durable.

En dehors de ce système de direction par l'intermédiaire des délégués, l'Union Nationale est obligée de conserver un contact étroit avec la masse des étudiants par des assemblées répétées, des congrès régionaux, et un congrès général annuel.

Ce dernier, auquel tout étudiant, membre de l'Union Nationale peut participer, a lieu chaque année au mois de Décembre et prend la forme de „Congrès national”. Le Congrès ratifie les résolutions du Conseil général, donnant, en même temps, aux dirigeants, des indications sur l'esprit et les courants existants à un moment donné.

Les étudiants roumains de tous temps-sans négliger les préoccupations se référant à la carrière de chacun—ont senti et exprimé les douleurs du peuple roumain et ont com-



pris la majesté des aspirations nationales. Ils sont restés en dehors des influences intéressées susceptibles de les guider vers d'autres voies. Ils n'ont pas abandonné la liberté de pensée et d'action justement pour pouvoir affirmer librement leurs desiderata. La conformation de l'Etat roumain d'après-guerre les a menés vers un idéal nouveau: la doctrine du nationalisme intégral.

L'Union nationale est une organisation indépendante, en dehors des partis politiques. Elle interdit catégoriquement aux membres actifs et protecteurs de s'inscrire dans une organisation ayant un caractère politique ou de manifester en leur faveur.

L'activité de l'Union nationale est accomplie par l'intermédiaire de quatre départements, à savoir:

- 1) *Le Département des Affaires Etrangères*; 2) *Le Département de l'Intérieur*; 3) *Le Département des Sports*; 4) *Le Département de Presse et d'Informations*.

*Le Conseil* qui a eu lieu au mois de Septembre 1930 a confié la direction de l'Union nationale, pour l'année 1930—1931, aux membres suivants du *Comité Exécutif*:

Président: *Gh. Popescu-Botoșani*.

Vice-Président: *Teodor Voinea*.

Directeur des Affaires Etrangères: *Constantin V. Narti*.

Secrétaires du Département des Affaires Etrangères:  
*I. Ghericociu, M-selle E. Christescu*.

Directeur de l'Intérieur: *Alexandru Gregorian*.

Secrétaires du Département de l'Intérieur: *N. Dumitrescu, V. Pătrășcanu*.

Directeur de presse, des informations et propagande:  
*Lucian Cerchez*.

Section de la presse: *Aurel Țânțăreanu*.

Section de la propagande: *Petre Țipărescu*.

Section des informations: *Florin Becescu*.

Directeur des sports: *N. Albescu*.

Caissier: *Valeriu Oancea.*

Comptable: *I. Berijan.*

Membres aux attributions spéciales: *J. Antohi, Emil Locusteanu.*

## II. Activité.

L'activité de l'Union nationale est multiple. On peut l'envisager des points de vue: national, social, extra-universitaire, de l'organisation matérielle de la vie universitaire, de l'éducation physique, de l'enseignement universitaire, de l'activité extérieure, de l'administration, etc.

C'est ainsi qu'elle a affirmé puissamment, à plusieurs reprises, son désir de voir l'Etat prendre, soit par voie législative, soit par des décisions administratives, des mesures qui tendraient à stimuler et à faire progresser l'élément roumain du pays. Elle s'est occupée du problème dénommé „le prolétariat intellectuel”. Elle a coordonné l'activité menée à la campagne par les cercles estudiantins départementaux, en vue d'aviver le contact avec les paysans. Elle a obtenu, pendant la dernière année, que les foyers et les cantines appartenant à l'Etat soient dirigés par des comités estudiantins. Elle a pris des mesures pour que ses membres achèvent leur éducation physique à l'Office national de Bucarest. Elle a proposé qu'une modification soit apportée aux programmes universitaires en ce sens qu'une plus grande attention soit accordée aux travaux pratiques. Elle a examiné l'éventualité de créer de nouveaux Centres universitaires.

L'Union nationale des étudiants chrétiens roumains est membre fondatrice de la C. I. E. Elle a manifesté son esprit de collaboration internationale et a déployé un effort inlassable dans ce sens. Animée d'une sincère et cordiale amitié pour les étudiants de tous les autres pays elle a travaillé en vue d'obtenir une solidarité parfaite entre les généra-

tions estudiantines, telle que'elle est souhaitée par la C.I.E.

Pendant la dernière année, elle a participé aux Jeux universitaires de Davos, au I-er Congrès de Prague (Février 1930), au XII-ème Congrès de la C. I. E. de Bruxelles (Août 1930) et à plusieurs autres manifestations internationales estudiantines. Elle a reçu six excursions d'étudiants étrangers et a contribué à la réussite de huit excursions des étudiants roumains à l'étranger.

Pour l'année 1931 c'est à l'Union nationale des étudiants chrétiens roumains que revient l'honneur d'organiser à Bucarest le II-ème Congrès de la „Petite Entente des Etudiants” et le Congrès de la „Confédération Internationale des Etudiants”.

### III. — Facilités accordées aux étudiants étrangers.

1) Réduction sur les visas 2) réduction de 50%, pour les groupes de 20 étudiants, sur les chemins de fer; 3) réduction dans les restaurants et les hôtels (de 15 à 25% sur les prix courants); 4) gratuité dans les foyers d'étudiants; 5) entrée gratuite ou à prix réduits aux spectacles, dans les musées, galeries et expositions.

Les intéressés doivent s'adresser — pour pouvoir bénéficier de ces facilités — à l'Union Nationale.

### IV. — Journaux et Revues.

1. „Cuvântul Studentesc” 2, Schitu Măgureanu Bucarest.
2. „Educația Fizică” (Oficiul Național de Educație Fizică, Bucarest.
3. „Les annales scientifiques de l'Université de Iassy (Iași).
4. „Bulletin scientifique” de l'école politechnique (Timișoara).
5. „Gazeta Matematică” Universitate (Bucarest).

6. „Spitalul” (Revue médicale de la Société des étudiants en médecine, 2 Boul. Schitu Măgureanu, Bucarest.
7. „Dreptul” Bucarest.
8. „Infrățirea Românească” Cluj.
9. „Raze de lumină” 23, Radu Vodă, Bucarest.
10. „Ecoul Chișinăului” (Facultatea de Teologie, Chișinău).
11. „Gazeta Juridică” Bucarest (Faculté de Droit).

#### V. — Entr'aide universitaire.

##### a) *Foyers.*

En Roumanie existent 50 foyers où sont logés environ 7000 étudiants: 19 appartiennent à l'Etat, 21 soutenus par les Mairies ou les Préfectures des Départements appartiennent aux Cercles estudiantins départementaux, 3 ont été créés par l'initiative privée, 1 est propriété de la Société des étudiants en médecine de Bucarest; et six sont des oeuvres de bienfaisance.

Les étudiants payent une taxe de location pouvant aller jusqu'à 1500 lei par mois. La plupart d'entre eux sont reçus gratuitement, surtout dans les foyers de l'Etat.

##### b) *Cantines.*

Il existe approximativement un nombre de 26 cantines, ravitaillant environ 7000 étudiants: 21 appartiennent à l'Etat; quatre aux Cercles estudiantins départementaux, une à la Société estudiantine Coopérative, trois sont des entreprises particulières.

La cotisation varie de 200 à 1800 lei par mois.

## II-ème CONGRES DE LA P. E. E.

BUCAREST

(15 Mars — 21 Mars 1931)

### COMITE D'HONNEUR

**Président d'Honneur :**

**S. A. R. le prince Nicolas de Roumanie.**

#### **Membres:**

- S. S. Monseigneur *Miron Cristea*, patriarche de Roumanie;
- M. G. G. *Mironesco*, Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères;
- M. N. *Costachesco*, Ministre d'instruction publique;
- M. M. *Manoilescu*, Ministre d'industrie et du commerce;
- M. V. V. *Tillea*, Sous-secrétaire d'Etat;
- Prof. N. *Iorga*, Recteur de l'Université de Bucarest;
- Prof. P. *Bogdan*, Recteur de l'Université de Yassy;
- Prof. I. *Hatziegano*, Recteur de l'Université de Cluj;
- Prof. I. *Isopesco-Greco*, Recteur de l'Université de Cernăuți;
- Ing. N. *Vasilescu-Carpen*, Directeur de l'Ecole Polytechnique de Bucarest;
- Ing. V. *Blajian*, Directeur de l'Ecole Polytechnique de Timișoara;
- Prof. I. *Răducano*, Recteur de l'Académie des hautes études commerciales et industrielles de Bucarest;

Prof. *A. Moroiano*, Recteur de l'Académie Commerciale de Cluj;

Prof. *D. Boussouioesco*, Recteur de l'Académie Agricole de Bucarest;

Prof. *M. Serban*, Recteur de l'Académie Agricole d'Oradea;

Colonel *V. Bădulesco*, Directeur de l'Office national d'éducation physique de Bucarest;

Prof. *I. Biano*, Président de l'Académie Roumaine;

*M. Dem. Dobresco*, Maire de Bucarest;

*M. Mihaly*, Maire de Cluj.

## COMITE DE PATRONAGE

- M. *Alex. Vaida Voëvod*, ancien Premier Ministre;  
M. *A. C. Cuza*, Prof. Universitaire, Député;  
M. *C. C. Căndea*, Professeur Universitaire;  
M. *Corneliu Șumuleano*, Professeur Universitaire;  
M. *Emil Racovița*, Professeur Universitaire;  
M. *Eugen Filotti*, Directeur de la presse et des informations;  
M. *G. Marinesco*, Professeur Universitaire;  
M. *G. Murnu*, Professeur Universitaire;  
M. *Grigore Gafenco*, Député, ancien Sous-secrétaire d'Etat;  
M. *Gh. Em. Filipesco*, Directeur général de la Société des tramways, Bucarest, Prof. à l'Ecole polytechnique de Bucarest;  
M. *I. C. Catuneano*, Professeur Universitaire;  
M. *Nichifor Crainic*, Professeur Universitaire, Député;  
M. *Octavian Goga*, ancien Ministre;  
M. *Simeon Mehedintzi*, Prof. Universitaire, ancien Ministre;  
M. *Stelian Popescu*, ancien Ministre, directeur du Journal „Universul”;  
M. *Sextil Pușcariu*, Professeur Universitaire;  
M. *Traian Brăileano*, Professeur Universitaire;  
M. *V. Vălcovici*, Professeur Universitaire;

## Programme du Congrès

### *Samedi 14 Mars*

Arrivée des participants. Logement.

### *Dimanche 15 Mars:*

- Heures 16. Séance solennelle d'ouverture (Salle de l'Athénée Roumain).
- Heures 13. Déjeuner.
- „ 17. Réception offerte par le Ministre des Affaires Etrangères aux délégués officiels (Ministère des Affaires Etrangères).
- „ 19. Dîner.
- „ 21. Soirée offerte en l'honneur des congressistes, avec invitations (Salons du Cercle Militaire).

### *Lundi 16 Mars:*

- „ 9½—12. Visite du Parc Carol et du Musée militaire (Départ de la Place „Lascar Car-targiu”).
- „ 13. Déjeuner.
- „ 16. Conférence réservée à l'Union Nationale des étudiants tchécoslovaques (Salle: „Fundatja Regele Carol I”).
- „ 19. Dîner.
- „ 21. Festival tchécoslovaque (Salle de l'Athénée Roumain).



*Mardi 17 Mars:*

- Heures 9½—11. Visite de l'Université et du Musée National. (Rencontre à l'Université).
- 11—12. Séance solennelle. (Salle: Amphithéâtre de la Faculté de Droit).
- „ 13. Déjeuner.
- Heures 16. Conférence réservée à l'Union Nationale des étudiants Yougoslaves (Salle: „Fundatia Regele Carol I”).
- „ 19. Dîner.

*Mercredi 18 Mars:*

- „ 10. Concours et démonstrations sportives, sur le stadium de l'Office national d'éducation physique.
- „ 13. Déjeuner.
- „ 16. Conférence: „La Petite Entente Economique” de M. M. Manoilescu, ministre de l'industrie et du commerce (Salle: „Fundatia Regele Carol I”).
- „ 19. Dîner.
- „ 21. Festival yougoslave (Salle de l'Athénée Roumain).

*Jeudi 19 Mars:*

- „ 9½—12. Visite des Facultés de médecine humaine et vétérinaire (Départ de la Place „Las-car Catargiu”).

- Heures 13. Déjeuner.  
 „ 17. Réception offerte aux congressistes par le Maire de la Ville de Bucarest.  
 19. Dîner.  
 21. Représentation spéciale, à l'Opéra Roumaine.

*Vendredi 20 Mars:*

- „ 9<sup>h</sup>—12. Visite de l'Institut médico-légal, de la Patriarchie, de la Chambre des députés (Départ de la Place „Lascau Catargiu”).  
 „ 13. Déjeuner.  
 „ 17—19 Réception donnée en l'honneur des congressistes, par la Société des étudiants en droit, aux Salons de l'Hôtel Athénée Palace.  
 „ 19. Dîner.  
 „ 21. Conférence de M. le Recteur N. Iorga, suivie d'un festival artistique (Théâtre National).

*Samedi 21 Mars:*

- „ 11. Séance plénière des congressistes. Rapports des Commissions. Séance de clôture.  
 „ 13. Déjeuner.  
 „ 17. Réception donnée en l'honneur des congressistes par l'Union nationale des étudiants chrétiens roumains et la Société des étudiants en médecine au foyer de cette dernière.  
 „ 19. Dîner.

## Séances des Commissions

*Commission I-ère:* Commission d'entr'aide universitaire.

*Commission II-ème:* Commission de collaboration pratique et de voyages.

*Commission III:* Commission des sports.

*Commission IV:* Commission de propagande et collaboration intellectuelle.

## Programme des Commissions

*Lundi 16 Mars:* 9—13 heures

*Mardi 17 Mars:* 9—13 heures

*Jeudi 19 Mars:* 9—13 heures

*Vendredi 20 Mars:* 9—13 heures.

Les séances des Commissions auront lieu à l'Académie des hautes études commerciales et industrielles (Place Catargi).

## EXCURSIONS

Après la clôture du Congrès les participants, divisés en deux groupes, auront à prendre part à deux excursions. Le *groupe yougoslave* suivra l'itinéraire: Bucarest-Câmpina-Sinaia-Braşov-Sibiu-Craiova-Timişoara-Reşitza-Timişoara et le *groupe tchécoslovaque*: Bucarest-Constantza-Câmpina-Sinaia-Braşov-Sibiu-Cluj-Oradea.